

ARRETE MUNICIPAL n° 2024.118

Objet :
Autorisation d'occupation du
domaine public :
Organisation d'un marché nocturne

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité intérieure et notamment les articles L.111-1 ; L.211-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.411-8
- ♦ Vu le Code Pénal et notamment les articles R.610-5 et R.644-3
- ♦ Vu la délibération 2023.137 du 18.12.2023 fixant les tarifs des occupations temporaires du domaine public
- ♦ Vu la demande présentée par le **Comité des Fêtes de Saint-Jorioz** pour permettre l'organisation d'un marché nocturne le vendredi 26 juillet 2024 au niveau de la place du marché et du parc Vagnard
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'accès et l'occupation des lieux afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :

Le comité des fêtes de Saint-Jorioz a autorisation d'occuper la place du marché **le vendredi 26 juillet 2024 de 09 heures à 22 heures**, afin de permettre l'installation et l'organisation d'un marché nocturne et d'une exposition de voitures qui se dérouleront le même jour de 16 h à 21 heures.

Les organisateurs ont également l'autorisation d'occuper le parc Vagnard dans le cadre de cette manifestation.

Article 2 :

Seuls les commerçants titulaires d'une autorisation délivrée par le comité des fêtes pourront s'installer. (*Article R 644-3 du Code Pénal- contravention de 4^e classe*).

Les lieux devront être rendus à leur état initial à la fin de la manifestation

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques,
 - ✓ Au Comité des fêtes de Saint-jorioz, cdf.saint.jorioz

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ♦ Diffusé sur le site de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 08 juillet 2024

Le Maire

Michel BEAL

